

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Elargissement
chemin Burdin –
intégration parcelles
dans le domaine
public : décision
après enquête
publique**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
21 octobre 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Peio Etcheleku, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Roger Barbier, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Argitxu Hirigoyen à M. Vincent Goytino, M. Peio Etcheleku à M. Frédéric Bardin, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Véronique Larronde est désignée secrétaire de séance.

Ouï la communication du Maire exposant qu'à la suite de la prise en considération, par délibération en date du 27 mai 2019, d'une proposition d'élargissement de la voie communale n°33 dite chemin Burdin, il a fait procéder à une enquête publique par Mme IBARRART Evelyne, commissaire-enquêteur, désigné par arrêté du 28 juin 2019.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier recueillies à l'enquête qui a eu lieu du 22 juillet 2019 au 5 août 2019 ainsi que des conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi ;
Considérant qu'il est nécessaire d'élargir le chemin Burdin ;
Considérant que la propriétaire cède pour l'euro symbolique le terrain d'assiette de la voie ;
Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet ;
Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

PAR CES MOTIFS,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- l'élargissement de la voie communale n°33 dite chemin Burdin ;


- l'acquisition du terrain nécessaire à cette opération, et son incorporation dans le domaine public, savoir :

Parcelle	Surface à acquérir	Propriétaire	Prix
BM 122 (ex BM 14p)	17 m ²	Mme BILLIAUX Valérie	Euro symbolique

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et d'établir l'acte en la forme administrative correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/10/2019